

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020
COMPTE-RENDU

Installation du conseil municipal

Le décret du 14 mai 2020 a fixé au 18 mai la date d'entrée en fonction des conseillers élus le 15 mars 2020.

Les conditions de l'installation du conseil municipal ont été adaptées aux prescriptions sanitaires induites par l'état d'urgence dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 : réunion dans la salle polyvalente Marcel Bouguen et ouverture limitée afin de faciliter le respect des « mesures-barrières » et mise à disposition des conseillers d'un masque de protection et de solution hydroalcoolique.

Les débats ont été filmés et enregistrés en vue d'une diffusion différée sur les supports de communication audiovisuels de la Commune.

La liste « Agissons ensemble pour Plabennec », ayant recueilli 1925 voix (56,24 % des suffrages), a obtenu 23 sièges au conseil municipal et 7 sièges au conseil communautaire. Ont été élus conseillers municipaux : Marie-Annick CREAC'HCADEC, Fabien GUIZIOU, Anne-Thérèse ROUDAUT, Marcel LE FLOC'H, Sylvie RICHOUX, Bruno PERROT, Hélène KERANDEL, Jean-Michel LALLONDER, Isabelle LEHEUTRE, Jacques GUILLERMOU, Christine CASTEL, Olivier CREC'HRIOU, Danielle SALAUN, Damien SIMON, Carole LE HIR SALIOU, Sylvain SABATHIER, Nadine BIHAN, Steven MADEC, Chantal LE GOFF, Claude FILY, Laure LE CORRE, Jean-Yves AOULINI et Laurence GUEGANTON. Ont été élus conseillers communautaires : Marie-Annick CREAC'HCADEC, Fabien GUIZIOU, Anne-Thérèse ROUDAUT, Marcel LE FLOC'H, Sylvie RICHOUX, Bruno PERROT et Hélène KERANDEL.

La liste « Un avenir à partager », ayant recueilli 1498 voix (43,76 % des suffrages), a obtenu 6 sièges au conseil municipal et 2 sièges au conseil communautaire. Ont été élus conseillers municipaux : Jean-Luc BLEUNVEN, Agnès BRAS PERVES, Mickaël QUEMENER, Marie-Claire LE GUEVEL, Louis OLIER et Hélène TONARD. Ont été élus conseillers communautaires : Jean-Luc BLEUNVEN et Agnès BRAS PERVES.

Election du Maire

Après élection au scrutin secret par les conseillers municipaux en application du code général des collectivités territoriales, Mme Marie-Annick CREAC'HCADEC est proclamée Maire (23 voix Pour, 5 blancs et 1 nul).

Détermination du nombre des adjoints

Sur proposition du Maire, le nombre des adjoints est fixé à huit. Unanimité.

Election des Adjoints

Après élection au scrutin secret par les conseillers municipaux, sont proclamés adjoints (23 voix Pour et 6 blancs) :

Mme Anne-Thérèse ROUDAUT, 1ère adjointe, déléguée à la communication, au commerce, à l'artisanat et au marché

M. Fabien GUIZIOU, adjoint délégué à l'urbanisme, au logement, à l'environnement et à l'agriculture

Mme Sylvie RICHOUX, adjoint déléguée à l'action sociale, à la solidarité et aux aînés

M. Marcel LE FLOC'H, adjoint délégué aux finances

Mme Isabelle LEHEUTRE, adjointe déléguée à l'enfance, à la jeunesse et aux affaires scolaires

M. Bruno PERROT, adjoint délégué au sport

Mme Hélène KERANDEL, adjointe déléguée à la culture et au patrimoine

M. Jean-Michel LALLONDER, adjoint délégué aux travaux

Conseillers municipaux délégués

Attribution par le Maire de délégations de certaines fonctions à des conseillers municipaux en complément des délégations qu'il attribue à ses adjoints.

Création, composition des commissions municipales et désignation des membres

- Commissions municipales thématiques. Unanimité
- Commissions extra-municipales (commission Accessibilité, comité périscolaire et commission paritaire des marchés). Unanimité

Commission d'Appel d'Offres/commission des marchés et actualisation du règlement intérieur des marchés publics. Unanimité

Désignation des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est administré par un conseil d'administration présidé par le Maire et composé paritairement de représentants du conseil municipal et de membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Représentants du conseil municipal : Sylvie RICHOUX, Christine CASTEL, Chantal LE GOFF, Laurence GUEGANTON, Bruno PERROT, Danielle SALAUN et Jean-Luc BLEUNVEN. Unanimité

Désignation de représentants à des organismes extérieurs. Unanimité

Délégation du conseil municipal au Maire

Le Code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de déléguer au Maire certaines compétences pour la durée du mandat. Le Maire rend compte des décisions prises en vertu de cette délégation à chacune des réunions du conseil municipal. Unanimité

Indemnités de fonction des élus

Fixation des indemnités de fonction des élus dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale. Unanimité (6 abstentions)

Majoration des indemnités de fonction. Unanimité

Autorisation de recrutement d'agents vacataires et contractuels pour l'accroissement temporaire d'activités, les saisonniers et le remplacement temporaire d'agents. Unanimité